

Ressources

→ CONTACTS EN CHAMPAGNE-ARDENNE

- **Région Grand Est** Site de Châlons
5 rue de Jéricho - Châlons en Champagne - 03 26 70 31 31
► www.grandest.fr

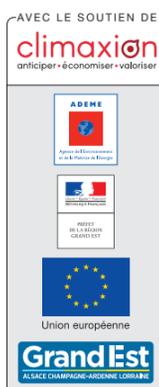
→ POUR ALLER PLUS LOIN

L'AEU₂ est un dispositif complet permettant de concrétiser un projet de développement durable du territoire en matière de planification et d'aménagement, avec :

- **une démarche présentée** dans le guide de l'ADEME « Réussir la planification et l'aménagement durables » aux éditions Le Moniteur
► www.ademe.fr rubrique médiathèque, publications ADEME
- **des outils techniques** favorisant la conception et la mise en œuvre opérationnelle (cahiers techniques thématiques,...)
- **des formations** : l'ADEME propose quatre modules de formation à l'AEU₂ pour différents acteurs (les élus et techniciens, les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études assistants à maîtrise d'ouvrage et les acteurs relais de l'urbanisme durable).
- **un Centre de Ressources Urbanisme Durable en ligne** (fiches retours d'expériences...)
► www.urbanismedurable-ademe.fr



Cette fiche fait partie de la **Boîte à Outils de l'urbanisme durable**, éditée par l'ARCAD, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables en Champagne-Ardenne. Retrouvez l'ensemble des fiches sur www.arcad-ca.fr



Et le soutien de ses adhérents
BP 20099
105 rue Denis Mougeot
52103 Saint-Dizier cedex
Tel : 03 25 94 41 18
fax : 03 25 94 40 68
info@arcad-ca.fr



Atelier participatif

AEU₂

Approche Environnementale de l'Urbanisme 2

900

AEU₂ EN FRANCE
SUR LA PÉRIODE
2001-2012

Initiée au début des années 2000 par l'ADEME, l'AEU₂ est une démarche permettant de concrétiser un projet de développement durable du territoire en matière de planification (SCoT, PLUi, PLU, PLH, PDU) ou une opération d'aménagement.

QU'EST-CE QUE L'AEU₂ ?

L'AEU₂ C'EST

- ✓ Une démarche volontaire proposée aux collectivités locales et aux acteurs de l'urbanisme
- ✓ Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- ✓ Une démarche partagée avec les acteurs du projet. Un processus d'aide à la décision et à l'action qui conjugue expertise, évaluation et animation
- ✓ Une approche systémique pour la prise en compte des principes et finalités du développement durable dans les projets

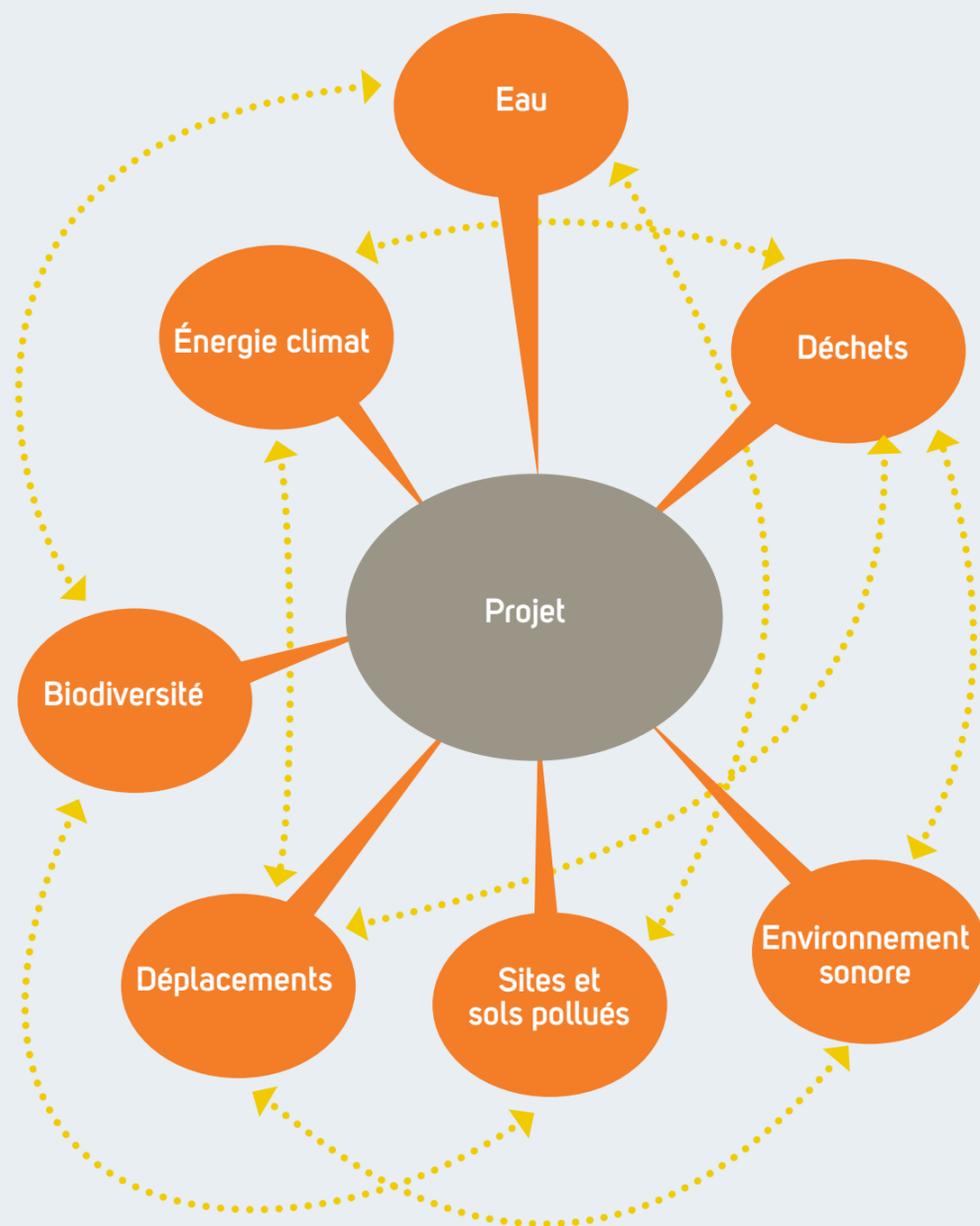
L'AEU₂ CE N'EST PAS

- ✗ Une procédure obligatoire au sens du droit de l'urbanisme
- ✗ Un processus d'expertise visant à imposer une vision de développement durable et à déposséder les acteurs de leur pouvoir de décision
- ✗ Un sigle officiel de qualité délivré par l'ADEME (certification, label)
- ✗ Une étude en plus qui consisterait à apporter une solution précise

POURQUOI UNE AEU₂ ?

- Pour construire et s'approprier une stratégie de territoire et être porteur d'une réflexion d'avenir.
- Pour disposer d'un outil de dialogue et de pédagogie auprès de la population autour de la qualité de vie des habitants, vers des choix plus respectueux de leurs besoins et de leur environnement.
- Pour avoir les moyens d'expliquer et d'assumer les choix publics et d'argumenter auprès de la population les propositions non retenues.

UNE DÉMARCHE INTÉGRANT TOUS LES ASPECTS DU PROJETS



Jean-Marie Oudart, maire de Poix-Terron

« La commune de Poix-Terron s'est engagée dans une démarche AEU₂ pour plusieurs raisons :

- Impliquer les habitants dans les projets communaux et particulièrement les projets d'aménagement et de mobilité.
- Avoir une vision globale dans l'espace et dans le temps des travaux à prévoir sur la commune.
- Sensibiliser les élus et les citoyens sur les enjeux du développement durable et de la transition énergétique. Les premières rencontres ont donné lieu à des débats riches et à de nombreuses idées d'aménagements. Après quelques appréhensions sur cette nouvelle manière de travailler, chacun a reconnu l'intérêt de la démarche. Reste un défi important : mobiliser plus de personnes. Aujourd'hui, une trentaine de personnes ont participé, sur une population de 880 habitants.»

2 PRINCIPES DÉTERMINANTS

- LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX : la maîtrise d'ouvrage doit intégrer tous les acteurs concernés pour une concertation, voire une co-construction des parties prenantes au projet.
- L'ÉVALUATION TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE : l'évaluation est double et porte sur la démarche AEU₂ et sur le projet en lui-même (opération d'aménagement, PLU...)



4 ÉTAPES CLÉS

1

VISION

D'où part-on ?

Détermination de la vision politique et analyse croisée des enjeux et du territoire de projet

2

AMBITION

Où veut-on aller ?

Choix du niveau de traitement des enjeux et traduction en objectifs et en orientations pour le projet

3

TRANSCRIPTION

Quels moyens veut-on se donner ?

Assistance à la déclinaison spatiale, technique, réglementaire ou contractuelle des objectifs et orientations dans le projet

4

CONCRÉTISATION

Quels accompagnements veut-on mettre en œuvre ?

Définition des mesures de suivi des projets et d'accompagnement des acteurs aux étapes ultérieures (mise en œuvre et réalisation)